

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20  
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.  
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
 RÉCLAMES ..... 50  
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été									
Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
1 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » <sup>m</sup> matin.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 22 <sup>m</sup> soir.	5 h. 51 <sup>m</sup> soir.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	3 » 56 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	8 » 46 » »	10 » 55 » »	*	*	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : {Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin.  
 {Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

Cahors, 30 Juillet.

La note suivante a paru dans plusieurs journaux :

Un comité central conservateur a été formé en vue des élections sénatoriales. Il se compose de douze sénateurs et de six députés, pris, en nombre égal, dans chacun des groupes de la Droite de l'une et de l'autre Chambre.

Ce comité a son siège n° 8, avenue Percier, où toutes les communications devront être adressées au secrétaire.

La formation de ce comité, composé de bonapartistes, de légitimistes et de quelques membres du centre droit, n'est autre chose que la reconstitution de la ligue du 16 mai. Cette coalition, vaincue en 1876 et 1877 et dans toutes les élections qui ont suivi, est à l'avance condamnée au plus piteux échec.

Le marquis de Salisbury, parlant à la Chambre des lords de la réunion du Congrès, a dit : L'Angleterre a obtenu dans le Congrès plusieurs concessions et a pu discuter librement toutes les questions. Parlant ensuite de la France, le marquis de Salisbury a dit : Bien que la France ait déclaré que la question d'Orient ne l'engageait pas à faire la guerre, sa voix a eu une grande influence au Congrès. Aucun de ceux qui ont pris part à ce Congrès, en voyant le désir ardent d'entendre l'opinion des plénipotentiaires français et l'importance que le Congrès attachait à cette opinion lorsqu'elle était exprimée, aucun de ceux-là, a ajouté le marquis de Salisbury ne saurait douter de l'influence exercée par la France. Cette allocution a été fort applaudie par les membres de l'assemblée anglaise.

On connaît l'affaire Bastien, à Alger, et la poursuite demandée à la cour d'appel de cette

ville par ce conseiller.

M. Bozerian, sénateur, avocat du journal la *Vie algérienne*, a demandé la comparution personnelle de M. Bastien et l'audition des témoins à décharge.

M<sup>e</sup> Chéronnet, avocat-défenseur, en s'opposant à l'audition des témoins, les a attaqués avec violence, et l'ancien ministre M. Martel spécialement.

M, l'avocat général Fau a conclu à l'admission des demandes faites par M<sup>e</sup> Bozerian.

La cour a rendu un arrêt refusant la comparution de M. Bastien et l'audition des témoins à décharge.

A l'audience du lendemain, M. Bozerian a donné lecture d'une note où il est dit que, en présence de l'arrêt rendu la veille, il considère comme impossible la tâche de la défense, qu'il se retire et qu'il sort. Les prévenus sont sortis après lui.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* dit à ce sujet :

« Il y aura en France aussi bien qu'en Algérie un grand et douloureux étonnement de voir la façon dont un tribunal français entend le respect des droits de l'accusé, et nous cherchons en vain pour notre part ce que pourra gagner M. Bastien à un jugement rendu par des magistrats qui, en pareille matière, ont refusé d'entendre des témoins qui s'appellent M. Martel, et forcé à renoncer à la parole des avocats qui s'appellent M. Bozerian. »

Le *Siècle* trouve dans cette décision de la cour d'Alger les trois faits suivants : « Atteinte grave aux droits de la défense ; outrage gratuit à un ancien chef de la magistrature française et à un éminent jurisconsulte, et, dernière et plus fâcheuse circonstance pour l'honneur de la cour, double dédain des convenances et des formes protectrices de la loi, dans une cause où de puissants motifs commandaient aux magistrats d'Alger, de mettre leur intégrité à l'abri de tout soupçon. »

Le *Rappel* rapproche le jugement rendu dans cette affaire, du résultat du procès que le *Siècle* a eu dernièrement à soutenir contre l'ex-prince

impérial, et il ajoute :

Nous pouvons assurer que, dans le monde parlementaire, on est grandement attentif à cette situation, et qu'on est résolu à prendre à la rentrée les mesures nécessaires pour y remédier énergiquement.

L'initiative prise par M. Boysset à la veille des vacances, de présenter un projet de loi suspendant l'inamovibilité de la magistrature, indique suffisamment à quel degré en étaient arrivées les légitimes préoccupations de la Chambre, il y a six semaines.

L'ajournement presque immédiat des Chambres, a seul mis obstacle au dépôt de ce projet, mais ce dépôt, forcément retardé, sera effectué, nous pouvons l'assurer. Le projet Boysset est revêtu déjà de quatre-vingt-quinze signatures, émanant de tous les groupes de la gauche, et l'on peut être certain qu'à la rentrée il en aura au moins deux cents.

On voit que ce projet tend à suspendre, à l'exemple de ce qu'avait fait la Restauration, l'inamovibilité dont jouit la magistrature assise, et à rendre nécessaire une nouvelle investiture pour tous les magistrats qui seraient jugés dignes d'être maintenus en fonctions.

Voici le texte de la proclamation adressée aux habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine au nom de l'Autriche-Hongrie :

« Les troupes de S. M. l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie, vont passer vos frontières. Elles arrivent non pas en ennemies pour conquérir votre patrie : elles viennent en amies pour mettre un terme aux maux qui depuis des années agitent non seulement la Bosnie et l'Herzégovine, mais qui troublent aussi les pays adjacents de l'Autriche-Hongrie.

« L'empereur et roi voit avec douleur qu'une guerre fratricide dévaste votre beau pays, que des hommes nés sur le même sol s'entregorgent, que le commerce et l'industrie sont arrêtés, que vos champs sont ravagés, que vos troupes deviennent la proie du pillage, et que la misère règne dans vos villes et dans vos campagnes.

« De graves événements n'ont pas permis à votre gouvernement de rétablir au milieu de vous le calme et la concorde qui sont les bases de la pros-

périté d'un peuple. L'empereur et roi ne pouvait pas voir plus longtemps les discordes et les violences qui vous déchirent, ni l'indigence et la misère qui s'étalent sur les frontières de ses Etats. Il a signalé votre situation à l'attention des puissances européennes réunies au Congrès de Berlin, et il a été décidé à l'unanimité que l'Autriche-Hongrie vous redonnera la paix et le bien-être dont vous avez été si longtemps privés.

« Dans un sentiment de sollicitude pour votre bonheur, S. M. le Sultan vous confie à la protection de son puissant ami empereur et roi. Les troupes impériales et royales viennent au milieu de vous ; elles ne vous apportent pas la guerre, mais les bienfaits de la paix. Aucun de vous ne sera opprimé. L'empereur et roi ordonne que tous les habitants de cette terre jouissent des mêmes droits devant la loi, que tous sans exception soient sauvegardés dans leur existence, dans leur foi, dans leurs biens. Vos lois et vos institutions ne seront pas changées arbitrairement ; vos rites et vos usages seront respectés, aucune innovation n'y sera introduite qu'après mûre considération. Les anciens règlements resteront en vigueur jusqu'à ce que de nouveaux aient été promulgués.

« L'empereur et roi attend des autorités ecclésiastiques et civiles qu'elles maintiennent le bon ordre et prêtent leur concours au gouvernement. Les revenus du pays seront affectés exclusivement à ses besoins. Les arriérés des dernières années ne seront pas recouvrés. Les troupes impériales et royales n'opprimeront pas le pays. Elles paieront argent comptant leurs achats.

« L'empereur et roi connaît vos griefs et veut votre prospérité ; sous son sceptre puissant vivent en harmonie des peuples de diverses races et de diverses religions : chacun y parle sa langue, chacun y professe librement sa foi.

« Habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine, venez avec confiance sous la protection de l'heureuse bannière de l'Autriche-Hongrie. Recevez nos soldats en amis, obéissez aux autorités, reprenez vos occupations : les fruits de vos travaux vous seront garantis. »

## Algérie

Il y a quelque temps déjà, plusieurs journaux avaient annoncé comme résolue la démission des sénateurs et députés de l'Algérie,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
 29 juillet 1878. (31)

## LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Seconde Partie.

V

LE ROI LOUIS XIV

Il ne s'agissait donc plus que de savoir si l'architecte était en mesure de montrer son arc triomphal aux yeux ébahis des Parisiens.

Le roi fit un geste de la main, geste qui s'appliquait à tout le monde, en disant : Salut, messieurs ! bonjour, mesdames ! je vois avec plaisir que chacun, malgré le peu de confort dont nous jouissons ici, a voulu prendre place à nos côtés ; je vous remercie.

Il alla droit au marquis de Sablançay. Pendant ce temps la duchesse de Soubise fit une réflexion :

Reproduction interdite.

— Mesdames, dit-elle tout bas à mesdames de Ludre et de la Ferté, le roi nous a à peine regardés.

La baronne et la marquise se mordirent les lèvres sans répondre.

— C'est vous, monsieur, l'ordonnateur ! dit le roi en abordant le marquis.

— Aux ordres de Votre Majesté !

— J'ai la pensée de rentrer à Paris dimanche prochain, monsieur.

— Nous sommes aujourd'hui mercredi, sire ; c'est trois jours devant moi.

— Est-ce trop peu ? demanda Louis XIV en fronçant le sourcil.

— Non, sire, tout sera prêt. Il suffit que Votre Majesté ordonne pour que tout se fasse, même l'impossible.

— C'est bien monsieur.

De Sablançay s'inclina.

— Ah ! fit le roi en se tournant à demi et comme s'il apercevait seulement Blondel, monsieur l'architecte est ici ?

— Oui, sire.

— Vous avez entendu ?

— Mon œuvre n'attend plus que le bon plaisir de Sa Majesté ; il y a bien encore une partie des échafaudages sur place et deux ou trois maisons en démolition, mais le bon goût de M. de Sablançay y suppléera, et quelques draperies ornées de drapeaux, et des arbustes en fleurs habilement disposés dissimuleront, au dernier moment, ce qui pourrait déparer le tableau.

M. l'ordonnateur, mis en jeu directement, dut faire acte de présence de nouveau.

— J'espère, dit-il, avoir le temps de parer à tout ; mais qu'il me soit permis de faire observer que je n'ai eu qu'un mois pour préparer cette fête sans précédents. Sa Majesté releva le genou.

— Vous vous récriez, marquis, sur le délai ; j'ai fait la conquête d'une province en moins de trente jours, moi !

Il n'est pas accordé à tous le monde d'être Louis le Grand, répliqua humblement le pauvre Sablançay ; c'est là mon excuse.

Le roi fit un pas et se trouva devant le comte de Rheinberg.

— Oh oh ! fit-il, je vois là un de mes ennemis...

— Soumis à votre loi, sire, et devenu un de vos admirateurs et votre plus fidèle sujet.

— Cependant on m'a dit que vous conspiriez contre nous.

— Moi, sire ?... qui aurait osé.

— Monsieur, dit Louis avec hauteur, je ne vous demande pas de vous justifier ici. Ces choses sont vôtres et celles aussi de mes procureurs près le Châtelet. C'est un simple avertissement que je vous donne.

— Attrape ! fit Guillaume dans un angle.

Il n'y avait rien à répondre ; le comte

s'inclina jusqu'à terre et le roi passa.

L'ex-Propriétaire de Mariette, dans son coin, se faisait aussi petit que possible. La parole du roi, vibrante, impérieuse, le glaçait. Ce respect des courtisans poussé jusqu'à l'extrême le faisait encore plus atome, lui qui n'était rien.

Il se disait que jamais il n'oserait parler au roi devant ces seigneurs, qui l'osaient si peu eux-mêmes.

Le roi passa près de lui sans le voir, et il allait regagner ses appartements, quand il se retourna.

— A propos, monsieur de Sablançay, dit-il, en votre qualité de maître des requêtes, vous voudrez bien me présenter celles qui vous paraîtront urgentes... les plus justes, afin que j'octroie des grâces aux Parisiens pour ma rentrée dans notre bonne ville de Paris.

— Je n'y manquerai pas, sire.

— Sapristi ! exclama Guillaume, si j'avais su !

Il s'arrêta stupéfait de sa hardiesse. Tout le monde jeta les yeux sur lui, même le roi.

Troublé la tête perdue, il tomba à genoux sans en avoir conscience, et ne sachant plus ce qu'il devait faire ou dire, on l'entendit murmurer d'une voix piteuse :

— Grâce ! grâce !

— Quel est cet individu, demanda le roi, et comment se fait-il qu'il soit ici ?

Blondel, qui venait d'apercevoir le pau-

vre bourgeois, intervint.

— Sire, dit-il, je connais ce brave homme ; c'est un des expropriés pour la construction de la nouvelle porte Saint-Denis. Il a même plaidé contre Votre Majesté, et ne se trouvant pas sans doute suffisamment indemnisé...

— Non ! non ! dit Guillaume qui revenait à lui, ce n'est pas cela... de l'argent ! ah ! par exemple, je n'y tiens plus maintenant ! des maisons, pas davantage ! C'est de bien autre chose qu'il est question...

Malgré son grand amour pour l'étiquette, Louis XIV ne dédaignait pas les scènes plaisantes et les paroles même peu courtoises, témoin Jean Bart qui entra la pipe à la bouche et le parler sans gêne dans les appartements de Versailles.

D'autre part, il était bien disposé, et la pensée de traverser Paris en dieu grec le rendait de bonne humeur.

Cependant le marquis de Sablançay, désolé de la scène qui se passait devant son maître, poussait déjà Guillaume vers la porte, lorsque le roi l'arrêta du geste.

— Cet homme a sans doute une requête à me présenter, monsieur, le marquis, laissez faire... il me plaît d'imiter mon aïeul Louis IX, de sainte mémoire, et, à défaut du chêne de Vincennes, je vais présider dans ce fauteuil.

Et le roi alla s'asseoir au milieu de la salle, sur le siège de Dagobert.

(A suivre.)

en tant que membres de la commission de l'Exposition algérienne. La cause de cette résolution consistait en certaines difficultés survenues entre ces honorables parlementaires et M. le général Chanzy, gouverneur de l'Algérie, à propos de l'Exposition.

La démission, dont il avait été question, vient d'être envoyée à M. le ministre de l'agriculture et du commerce à la date du 22 juillet. La République française l'annonce et publie la lettre par laquelle MM. Pomel, Lelièvre, et Lucet, sénateurs; Jacques, Gastu et Thompson, députés de l'Algérie exposent leurs griefs à M. Teisserenc de Bort. Cette lettre constate un conflit ouvert entre la représentation de l'Algérie et le gouverneur général. La République française n'hésite pas à déclarer M. le général Chanzy coupable d'avoir « tout fait pour provoquer l'irritation et pousser les choses à l'extrême. » Sa conclusion est celle-ci : « la situation que M. le général Chanzy a plus que personne contribué à créer est dangereuse; elle pourrait compromettre l'œuvre de la colonisation, et il est temps d'y apporter remède. »

Evidemment, ce langage est comminatoire au plus haut degré à l'endroit non-seulement du gouverneur général de l'Algérie, mais du régime du gouvernement militaire, lequel est dénoncé par l'organe du leader de la majorité comme dangereux, compromettant pour la colonie et appelant d'urgentes réformes.

L'incident, on le voit, est de conséquence.

En même temps que la République française et le Rappel recevaient communication de la lettre de démission de MM. les commissaires de l'Exposition algérienne, sénateurs et députés, l'agence Havas envoyait aux journaux des départements la note suivante :

« Bien que quelques journaux aient fait pressentir le prochain établissement d'un gouvernement civil en Algérie et que plusieurs députés de la gauche s'en soient montrés très partisans, nous pouvons affirmer que le maréchal, ainsi que tous les ministres, sans exception, se montrent très opposés à ce système. Il y a des correspondances ministérielles qui en font foi. »

Cette question de l'Algérie est appelée à devenir d'un moment à l'autre, et plus tôt que plus tard, peut-être, une grosse affaire et le point de départ de graves orages.

INFORMATIONS

L'ARMÉE NATIONALE

Au dernier bal du ministre de la guerre on s'entretenait beaucoup d'un article intéressant que venait de publier un recueil spécial, le Journal des sciences militaires.

Il s'agit d'une étude sur la mobilisation, c'est-à-dire sur l'ensemble des mesures qu'il faut exécuter pour mettre sur le pied de guerre les armées nationales.

L'auteur commence par établir le relevé des forces militaires aujourd'hui existantes en France. En voici le résumé :

1° Sous les drapeaux :	Hommes.
Armée permanente de terre.....	480.000
Armée permanente de mer.....	50.000
Ensemble.....	530.000
2° Dans leurs foyers :	
Disponibilité de l'armée de terre....	900.000
Réserve de l'armée de terre.....	700.000
Réserve de l'armée de mer.....	70.000
Total des armées actives.....	2.200.000
Armée territoriale.....	700.000
Réserve de l'armée territoriale.....	700.000
Total général.....	3.600.000

Si l'on défalque de ce total de 3,600,000 soldats l'armée de mer et l'armée territoriale, il reste pour l'armée active, sa disponibilité et sa réserve, le nombre fort respectable de 2,080,000 hommes. Or, les cadres entretenus sur le pied de paix ne permettent d'utiliser et d'organiser militairement que 1,100,000 soldats. Lors donc que l'armée active sera mobilisée et mise toute entière sur le pied de guerre il restera dans les dépôts 900,000 hommes disponibles pour faire face aux besoins à venir. C'est au moins 800,000 de plus qu'il n'en faut pour combler les vides à prévoir, même dans le cas de la guerre la plus malheureuse, car, en

1870, nous n'avons mobilisé que 600,000 hommes au début des opérations, et les levées faites ultérieurement n'ont jamais atteint le total presque fantastique de 1,100,000 soldats que nous pourrions maintenant armer en moins d'une semaine.

Le gouvernement va organiser une espèce de loterie au profit des exposants sous le nom de : *Souscription nationale d'encouragements aux beaux-arts et à l'industrie.* On accueille favorablement cette idée doublement philanthropique de « faciliter à certaines catégories de personnes peu aisées l'accès de l'Exposition » et « d'encourager les exposants au moyen de l'achat de divers objets d'art et d'industrie destinés à être repartis entre les souscripteurs par voie du tirage au sort ». Sanctifiée par un but si honorable, cette gigantesque tombola exercera une puissante attraction sur le public, et bien peu de gens résisteront à la tentation de se procurer, pour la modeste somme d'un franc, la chance de gagner quelque objet qui, ayant été admis à l'Exposition, ne saurait manquer d'avoir une certaine valeur.

Il paraît que, dans une école primaire du département de Vaucluse, les élèves ont été appelés tout récemment à apposer leur signature à une pétition ayant un caractère politique. Informé de ce fait, M. Spuller, préfet du département, a adressé aussitôt aux sous-préfets et aux instituteurs une circulaire leur rappelant qu'aux termes des instructions ministérielles des 15 juin 1871 et 30 avril 1877, il est formellement interdit de colporter des pétitions et adresses dans les écoles publiques, et les invitant à tenir rigoureusement la main à ce que ces prescriptions soient scrupuleusement observées.

S. M. le roi Ernest-Auguste de Hanovre a adressé, en date du 11 juillet, à tous les princes de la ci-devant Confédération germanique, à toutes les ci-devant villes libres, aux grandes puissances et à toutes les maisons souveraines de l'Europe, la notification officielle de la mort de son auguste père.

Sa majesté s'y déclare le titulaire et détenteur de tous les droits, titres, etc., possédés par feu le roi son père, notamment ceux qui tiennent à la couronne de Hanovre, et affirme les maintenir dans toute leur intégrité. Elle ajoute qu'elle portera le titre de duc de Cumberland, de Brunswick et de Lunebourg, tant que des obstacles matériels l'empêcheront d'exercer ses droits sur la couronne de Hanovre. La lettre finit par une nouvelle protestation en faveur des droits de sa Majesté et de son auguste maison.

Ernest-Auguste devait à la mémoire de son père et à l'incébranable fidélité que lui montrent ses sujets, de maintenir énergiquement ses droits.

(Gazette de France).

LES SAUVETEURS DE LA FRANCE

Toutes les années, l'assemblée générale des sauveteurs est une grande et belle fête, la fête des nobles sentiments et des dévouements sublimes.

Dimanche, comme d'habitude, a été célébré, à Notre-Dame, une messe à laquelle assistaient tous les sauveteurs en costume : casquette avec ancre en or, vareuse de drap bleu foncé avec ancres au collet, et deux rangées de boutons portant ce mot en exergue : *sauveteur*.

Ils étaient plus de mille dans la vaste métropole. La messe a été dite par M. l'abbé de Geslin, archiprêtre.

Les archevêques de Paris et de Sébaste, présidents d'honneur, assistaient à cette fête.

Pendant la cérémonie religieuse, une musique militaire a exécuté plusieurs morceaux.

Dans l'après-midi, les sauveteurs se sont réunis dans l'amphithéâtre des Arts-et-Métiers, sous la présidence de M. le duc de Fitz-James, qui a retracé en quelques mots les progrès considérables réalisés à tous les points de vue.

Le rapport financier a été lu par M. Molina.

Les délégués des départements ont donné ensuite lecture des rapports des Sociétés de province, qui sont toutes également en prospérité.

La cérémonie a été terminée par la proclamation des lauréats.

M. Henri d'Arman fils, baron de Poudray-guin, candidat républicain, a été nommé conseiller général, dans le canton de Poaystruc (Hautes-Pyrénées), par 1,326 voix sur 1,367 votants et 1,709 inscrits.

M. d'Arman n'avait pas de concurrent.

CHRONIQUE LOCALE

Les examens pour l'obtention des brevets d'instituteur et d'institutrice ont lieu en ce moment à Cahors. Nous donnerons le résultat aussitôt qu'ils seront connus.

AVIS AUX RÉSERVISTES.

On engage les réservistes à se munir d'une paire de chaussures, de deux chemises et d'un caleçon en état de parcourir la période d'instruction pour laquelle ils sont convoqués.

Ceux qui arriveront pourvus des effets sus indiqués, recevront :

Pour une paire de chaussures (souliers, bottes ou bottines, 3 fr.

Pour une seule chemise, 1 fr.

Pour deux chemises, 2 fr.

Pour un caleçon, 70 cent.

Les réservistes gradés ou non gradés qui apporteront les effets d'habillement dont ils ont été pourvus au moment de leur départ du corps, recevront également une indemnité si ces effets sont en état convenable et sont susceptibles d'être conservés pendant la période d'instruction.

Cette indemnité est fixée ainsi :

Par pantalon, veste, tunique, dolman ou capote, 2 fr. Par képi, 50 cent.

Ces allocations seront payées aux hommes dès leur arrivée au corps.

Etablissement des Petits-Carmes.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX.

Nous voici en pleine session de distributions de prix. C'est la Maison des Petits-Carmes qui ouvre la série. Samedi dernier, à 9 heures du matin, une foule de parents et d'amis se pressait dans les galeries intérieures, attendant, hélas ! que le ciel se montrât plus clément. Une pluie fine et persistante assombrissait l'atmosphère. Enfin une sorte d'éclaircie se produisit. Les chaises et les personnes se placèrent comme par enchantement. L'estrade, habilement décorée par l'artiste bien connu, M. Calmon, se garnit de l'élite cadurcienne. Au fauteuil de la présidence, Mgr l'évêque de Cahors, qui est si heureux de témoigner à la jeunesse des écoles les tendres sympathies de son âme; à sa droite, M. le Préfet, le brave colonel Tarayre; à sa gauche, M. le Président du Tribunal civil, le comte de Lacoste, trésorier-payeur-général, le commandant Masson. La municipalité était représentée par M. l'adjoint Delport. Pour le général absent, voici son aide-de-camp; puis, les officiers de la gendarmerie, plusieurs chefs de service des différentes administrations, le clergé de la ville, le Grand Séminaire, les chers Frères de la doctrine chrétienne.

Après une brillante ouverture, exécutée par la Fanfare de l'Etablissement, Mgr l'évêque donne la parole au R. P. Perron, professeur de philosophie. La *Sincérité*, tel est le sujet traité, cette année, par l'orateur. Pour être écrit en style académique, ce discours ne visait pas seulement à plaire, à charmer les oreilles de l'auditoire, il nous a paru toucher de très-près aux besoins les plus actuels. La sincérité, au collège, comme élément indispensable de succès dans l'œuvre de l'éducation; la sincérité, dans le monde, comme garantie des relations sociales, tel a été, croyons-nous, le double aspect sous lequel l'orateur a envisagé son sujet. Nous publions ci-après ce discours qu'on voudra lire et qui témoigne clairement de l'esprit dont s'inspirent les directeurs des Petits-Carmes.

Chaudement applaudi, ce discours a été suivi de la proclamation des prix. Commencée à 9 heures et demie, la cérémonie s'est terminée, sans incident, vers 11 heures et demie, laissant dans l'âme de douces impressions de joie pour le présent, de confiance pour l'avenir.

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE R. P. FERRON.

MONSIEUR,  
MESSIEURS,

Fénelon a dit ce mot bien connu et qu'il faut cependant rappeler : « L'homme digne d'être écouté, est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité » et la vertu. » Traduction supérieure du *Vir bonus, dicendi peritus*, des Anciens. Dire sa pensée, se faire le champion de la vérité et de la justice, c'est là, sinon absolument l'éloquence elle-même, prise dans son énergie passionnée, dans sa force de persuasion, du moins l'une de ses lois les plus sacrées. Des accents, des convictions sincères ont toujours joui du privilège de commander le respect. La conscience humaine proteste contre l'assertion, j'allais dire, la boutade plus ou moins spirituelle du diplomate qui formulait ainsi la théorie du langage politique : « La parole a été donnée à l'homme « pour déguiser sa pensée. »

Que si cette loi de sincérité s'impose à tout orateur, désireux de conquérir la sympathique attention de ce x qui l'écoute; si l'on se tient justement en défiance contre les séductions du talent, quand il s'écarte du respect austère de la vérité, que dirons-nous de la parole ordinaire? Que dirons-nous des rapports que l'éducation établit tous les jours entre les Élèves et les Maîtres? N'est-ce pas là que doit régner la vérité la plus entière, la plus parfaite sincérité? Après Dieu qui bénit la semence et féconde les sollicitudes du dévouement, n'est-elle pas, cette sincérité dont je parle, l'élément important, la condition même du succès pour l'œuvre que nous avons entreprise?

Aussi, dans cette solennité scolaire qui va clôturer les travaux de l'année, nous a-t-il paru opportun, Chers Élèves, de rappeler ce grand devoir qui vous incombe autant qu'à nous : LA SINCÉRITÉ. Devoir difficile sans doute, et, pourquoi ne pas le reconnaître? devoir parfois délicat. En effet, est-il toujours agréable ou facile de dire ce qu'on pense ou de le dire comme on le pense? Si l'on n'avait que des éloges à distribuer, que des encouragements à donner, quoi de plus doux qu'une pareille tâche?

Aujourd'hui, par exemple, féliciter les lauréats des divers concours; consoler ceux qui, sans avoir moins de mérite peut-être, ont été moins heureux; exprimer à ces Magistrats, à ces Fonctionnaires de tous les ordres, à ces Membres du Clergé et de l'Armée, si honorables et si honorés, notre vive gratitude pour la bienveillance qu'ils nous témoignent, voilà une sincérité facile, et c'est un devoir dont je m'empresse de m'acquitter, au nom de la Maison des Petits-Carmes.

Nous en avons un autre envers vous, Monsieur, qui réservez à la jeunesse les plus tendres prédilections de votre âme. Les familles qui vous entourent, sont fières de voir leurs enfants couronnés par vos mains. C'est pour elles et c'est aussi pour nous comme une consécration de leurs sacrifices et de nos efforts, comme un fortuné présage d'avenir, comme un gage assuré de fidélité religieuse. Merci à Votre Grandeur et de l'insigne faveur de sa présence et du haut patronage qu'elle veut bien accorder à notre œuvre! Puissions-nous jouir, longues années encore, des lumières de votre expérience, de cette bonté de cœur qui vous distingue, qui rend le respect si facile, en faisant naître et grandir la plus filiale affection!

Ne devrais-je pas vous dire d'abord, Chers Élèves, que la sincérité est la vertu de votre âge? Que, dans la vie sociale, par suite d'expériences amères, on soit tenté d'exagérer la prudence, au détriment de la franchise, sans l'approuver, je le concevais encore. On croit alors pouvoir user de détours, de finesse, d'une sage politique. A mon humble avis, la meilleure politique, c'est la droiture dans les intentions, c'est la loyauté dans les actes, c'est la bienveillante modération dans le langage, c'est la sûreté dans les relations, c'est enfin et surtout, la mesure, la fermeté dans le bien. Avec cela, l'on devient, l'on reste un homme d'honneur! Beau titre et non moins belle expression dont le christianisme a enrichi notre langue nationale! Mais cette noblesse de caractère qui fait l'unité, la dignité de la vie, ne subit-elle pas de nos jours de regrettables atteintes? Il n'en est pas dans mon sujet d'examiner cette douloureuse question. Il ne s'agit que de vous, Chers Élèves, et j'ai le droit de dire que si la sincérité doit régner quelque part, c'est ici, dans cette maison; s'il est une époque dans l'existence où elle apparaît non-seulement utile, mais encore nécessaire et sans danger, c'est dans les années consacrées à votre Éducation.

Qu'est-ce, en effet, que la sincérité, Messieurs? c'est la libre expansion d'une âme qui, comme une eau limpide, se laisse voir jusqu'au fond. Une âme sincère, c'est une âme qui n'a rien à cacher, rien à dissimuler. Quand elle se trompe, c'est de bonne foi, sans malice, jamais pour manquer à la vérité qu'elle aime. Regardez-la, dans cet œil humain qui lui sert d'ouverture, j'allais dire, de fenêtre, pour communiquer avec le monde extérieur.

N'est-il pas vrai qu'il fait jour et grand jour dans cette âme? Elle n'a pas peur de la lumière qui pénètre librement chez elle, qui l'éclaire, qui lui donne peu à peu cette connaissance de soi-même si enviée des Anciens et si nécessaire au perfectionnement moral. Et comme avec la clarté, la lumière communique aussi la joie, cette âme s'épanouit sans crainte; elle est confiante, elle est simple, de cette belle simplicité qui est une vertu, qui se produit sans calcul et sans recherche, mais non pas sans réserve ni sans discrétion. « Aime Dieu et va ton chemin! » c'est la devise des Canadiens, ces Français d'outre-mer, qui sont demeurés nos frères par la langue, par le cœur et par la foi. Eh bien! Elle aime Dieu, cette âme, et elle va droit devant elle, ne connaissant point les détours, avec la franchise d'allures, avec le joyeux entraînement de la fidélité au devoir.

Ne dit-on pas souvent des hommes sincères qu'ils ont le cœur sur la main? Je le crois sans peine; pourquoi chercheraient-ils à le dérober aux regards? Chez eux pas de secrets compromettants, ni d'humiliants mystères. C'est l'homme tout entier qui se montre. On sait ce qu'il pense, ce qu'il veut, on sent qu'il est bon, qu'il compatit aux misères d'autrui; on le voit accessible aux douces attractions de l'amitié, indulgent pour les défauts de ses semblables. Au besoin, vous pouvez faire appel à son dévouement. Son concours une fois promis, vous le trouverez homme de parole, sans ostentation comme sans faiblesse; pourquoi? parce que c'est un homme de cœur, c'est une âme sincère.

Ne craignez donc pas, Chers Élèves, de faire de la sincérité la loi de votre vie au collège, loi nécessaire, s'il en fût, pour assurer le succès de votre éducation. Car enfin, reproduisant à votre adresse une question célèbre, je puis demander à chacun de vous: Pourquoi êtes-vous ici? *Ad quid venisti?* Est-ce pour passer le temps, en attendant l'heure d'agir par vous-même et surtout de jouir? Dieu me garde de supposer qu'il y en ait un seul assez frivole, assez ennemi de ses plus chers intérêts, pour méconnaître à ce point la grande loi du travail! Je croisais faire injure à vos familles si honnêtes, si laborieuses; je ne rendrais pas justice aux sentiments qui vous animent. Êtes-vous venus, en vue de trouver, dans ces années d'études, le moyen nécessaire d'arriver à une position? A n'en pas douter, rien de plus légitime. Plus que jamais, Messieurs, il faut rappeler à ces jeunes gens le *labor improbus* du poète latin, et c'est une première occasion d'être sincère à leur égard. Oui, aujourd'hui surtout, il faut leur dire que la fortune ou la naissance sont d'insuffisantes garanties; il faut leur faire bien comprendre que ces positions qu'ils ambitionnent, sont difficiles à conquérir: elles sont le prix de l'obstination dans la lutte; elles requièrent des aptitudes patiemment cultivées, un esprit orné, ami de la règle, des habitudes d'ordre, de la tenue et une invariable assiduité dans son emploi.

Mais si l'éducation doit préparer à une carrière, est-ce là vraiment son but définitif? N'en est-il pas de plus élevé qu'elle doive poursuivre? Avant de faire d'un enfant un avocat, un médecin, un militaire, un fonctionnaire, si vous voulez, ne faut-il pas en faire un homme? Que, par un enseignement sagement gradué, on le dispose à subir honorablement les examens placés à l'entrée des carrières libérales, rien de plus juste: c'est une tâche dont nous n'avons le droit de méconnaître ni l'importance ni les difficultés. Mais sans décliner, loin de là, la nécessité pratique d'une telle préparation, sans sortir de la modestie qui nous convient, ne pouvons-nous pas avouer une ambition plus haute? Prêtres et religieux, nous avons consacré notre vie, et, chaque jour, nous renouvelons notre dévouement à cette grande idée de faire des hommes, mieux encore, de faire des chrétiens. Ces chers enfants, que Jésus a tant aimés, pour qui l'Eglise est une mère, pour qui nous-mêmes, nous puisons dans notre sacerdoce une paternité spirituelle, nous voulons les prémunir, les armer contre les dangers de plus d'un genre, ceux du dehors et ceux du dedans, contre les séductions de la vie et les effervescences de leur nature. Ah! quoi qu'en puissent penser certains esprits chagrins, c'est là notre mission première, la raison d'être de notre enseignement; c'est le seul caractère peut-être qui nous donne quelque droit à la confiance des familles. Nous la trahirions, si nous pouvions oublier un moment cette loi sacrée de la sincérité.

Mais d'un enfant à un homme, il y a loin, surtout quand on veut que cet homme soit franchement religieux et profondément chrétien. Qui croira que le progrès de l'âge ou le développement naturel de la raison puisse amener ce résultat? Les meilleures natures ont leurs défauts, et ces défauts, triste héritage d'une chute originelle, quand ils ne sont ni combattus ni corrigés, deviennent promptement des vices. Le meilleur moyen de ne pas les corriger, c'est de ne pas les voir, ou ce qui revient au même, de ne pas vouloir qu'on nous les montre.

(La fin au prochain numéro.)

BACHELIERS ÈS-LETTRES SCINDÉ.

Bouyssi Emile, de Belmont, avec Mention.  
Bru Hippolyte, de Vaylats.  
Delbreil Georges, de Cahors, 1<sup>er</sup> de série.  
Dulac Louis, de Montcuq.  
Guiches Gustave, d'Albas.  
Lagarde Edouard, de Pontcirq.  
Lugol F., de Lalbenque, 1<sup>er</sup> de série, avec Mention.  
Perboyre Louis, de Catus.  
Véry Elie, de Salviac.

BACHELIERS ÈS-LETTRES COMPLET.

Bex Gabriel, de St-Simon.  
Cayla Frédéric, de St-Germain.  
Debauge Jean-François, de Génas (Isère).  
Desprats Jean, de Cahors, avec Mention.  
Tabournel Charles, de Vernhet-le-Haut (Aveyron).

BACHELIERS ÈS-SCIENCES.

Cayla Frédéric, de St-Germain.  
Tabournel Charles, de Vernhet-le-Haut (Aveyron).

\*\*\*

Liste des élèves le plus souvent nommés :

*Philosophie.* — Dulac, Lugol, Bouyssi, Delbreil, Véry.  
*Rhétorique.* — Cloup, Redon, Maisonneuve, de Gavardie P., Alet, Chavanié, Toulouse.  
*Seconde.* — Girbeau, Charpentier, Sindou, Calmeilles, Ayzac.  
*Troisième.* — Linon, du Puy, Faure-Beaulieu, Miquel, Laparra.  
*Quatrième.* — Darnis A., Theil, Michelet, Daynard O., de Gavardie F., de Lacoste M.  
*Cinquième.* — Gaucher H., Nermord, Costes E., Pénel, Tourrette.  
*Sixième.* — Rescoussié, Lacombe A., Ayot J., Belmont, Barry, Bachaud.  
*Septième.* — Pasquier M., Cazes, Cayla, Dupas, Hocquet, Arnault.  
*Huitième.* — Belloc, Martin, Daynard A., Gilbert, Delet, Verdier, Bru.  
*Mathématiques préparatoires.* — Costes L., Dartigalongue A.  
*Premier cours de Français.* — Couderc, Valet, Boutary, Pomié, Bergounioux, Balaguérie, Aute- fage, Lamoure, Rulhes, Tulet E.  
*Deuxième cours.* — Raynal, Bachaud A., Lacoste, Barrascou, Courpet.  
*Classé élémentaire.* — Calmon, Durien J., de Gomondie R., Ichès, Lutzy, Atgié-Latour, Dols, Sourdrille, Ralié E., de Polmont H.

La distribution solennelle des prix à l'institution Valette, aura lieu le jeudi, 1<sup>er</sup> août, à deux heures précises, dans la cour de l'établissement.

On nous signale un fait très grave qui s'est produit pendant la nuit du 19 au 20 juillet au faubourg St-Georges. Le sieur M... fermier de pêche, déchargea trois coups de revolver sur un individu qu'il crut surprendre en délit de pêche. Un des coups atteignit le pauvre diable dans le dos. La justice informe.

Pour la chronique locale : A. Layout.

FAITS DIVERS

Un terrible loup.

Avant-hier, un loup de haute taille a parcouru, en jetant la terreur sur son passage, les communes de Tendu et de Mosnay (Indre).

Sept personnes, trente moutons, des chèvres, ont été mordus plus ou moins grièvement. Parmi les victimes se trouve une pauvre femme qui gardait ses chèvres, ayant son enfant sur ses genoux; la bête féroce se jeta sur elle et lui enleva l'enfant qu'elle emporta dans le bois. La mère affolée courut pour sauver son enfant; elle réussit par ses cris à faire lâcher prise au loup, mais celui-ci, se précipitant sur elle, lui arracha entièrement le sein gauche et lui enleva la partie inférieure de la mâchoire.

Après cet acte de férocité, la bête s'éloigna et alla attaquer un moissonneur nommé Barlot, qui, doué d'une force herculéenne, engagea une lutte corps à corps avec l'animal; pendant cinq minutes Barlot tint sous ses genoux, mais le loup se dégagea et s'enfuit après lui avoir enlevé le pouce de la main droite, arraché totalement une oreille et enlevé presque l'œil gauche.

Tous les paysans, armés de fourches, courraient après cette nouvelle bête du Gévaudan; le tocsin sonnait et le louvetier d'Argenton, prévenu à quatre heures du soir, arrivait avec les meilleurs tireurs du pays, lorsqu'on apprit que le loup venait d'être tué par un jeune homme de dix-huit ans, nommé Foulatière. Ce garçon, le voyant se jeter sur ses mou-

tons, eût le courage et le sang-froid de l'attendre de pied ferme dans le passage d'une barrière. Il l'accabla d'un coup de fourche dans la haie, où il le maintint seul jusqu'à ce que son père vint à son secours; et pendant que tous deux tenaient le loup, la mère, Mme Foulatière, lui fendait la tête d'un coup de cognée.

Le préfet de l'Indre s'est rendu à Argenton avec une commission formée de médecins et de vétérinaires, qui a déclaré, après autopsie, que le loup n'était pas enragé.

LE MÉGAPHONE

Nous ne sommes pas au bout des inventions nouvelles. Le *Globe*, de Londres, annonce l'apparition du *mégaphone*, inventé par le célèbre professeur Edison, dans le but d'être utile aux gens affectés de surdité.

Au moyen de cet instrument, dit la feuille anglaise, le plus intime chuchotement est entendu distinctement à une distance de 108 mètres. Cette invention sera à l'oreille ce que la lorgnette est à l'œil.

Le professeur Edison dit que son instrument peut être emporté au théâtre, placé sur les genoux, et les sons apportés à l'oreille peuvent être renforcés dans la proportion de un à cinquante: l'intensité peut se régler comme une jumelle pour la vue.

On ne dit pas comment le professeur s'y prendrait lorsqu'il s'agirait de protéger l'oreille de son expérimentateur contre une décharge d'artillerie; il est probable que celui-ci ne s'y laisserait pas prendre une seconde fois.

Les sourds se pressent déjà en foule chez l'inventeur. Un sourd a entendu jouer de l'orgue, plaisir dont il avait été privé depuis vingt années.

Est-ce que la prédiction biblique serait à la veille de se réaliser: « Les aveugles verront et les sourds entendront » ?

Fausse monnaie et faux billets.

Se méfier de certaines pièces de Léopold II, roi des Belges, 1870 et 1873, en plomb, très-légères, aspect granuleux.

Il y a aussi des pièces de 2 fr. à l'effigie de la République française, 1874, très-mal frappées, les lettres sont à peine formées, et aucun trait ne ressort d'une manière distincte.

Puis les pièces de 1 fr à l'effigie de la République française, 1872. Mêmes caractères distinctifs que les précédents, mais cependant moins grossièrement gravées.

Enfin, circulent aussi des pièces de 1 fr. à l'effigie de Napoléon III, 1868. Les lettres du mot Napoléon et le chiffre III, manquent de netteté, et l'aigle du verso est à peine visible.

DERNIÈRES NOUVELLES

Correspondance particulière du Journal du Lot.

Versailles, 29 juillet 1878

Les nouvelles reçues aujourd'hui relativement aux grèves, sont meilleures. Les seules craintes qu'on entretienne encore se rapportent à Denain. Cependant on espère beaucoup que les ouvriers de cette région renonceront à se mettre en grève et qu'ils descendront aujourd'hui comme d'habitude dans les fosses.

Hier, M. Girard, le nouveau député, a employé son influence à persuader aux mineurs de Denain de continuer à travailler comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Une dépêche de Lille en date d'aujourd'hui, annonce que les ouvriers sont descendus au grand complet à Denain, et que la grève peut être considérée comme touchant à sa fin. En effet, sur tous les autres points, on constate d'excellentes dispositions parmi les ouvriers, sauf dans une ou deux fosses, où les ouvriers ont de l'ouvrage en même temps dans les mines et dans les champs.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 30 juillet, 5 h., soir.

La grève d'Anzin est complètement terminée, sauf sur trois points. Les troupes se retirent, laissant seulement un détachement d'infanterie.

Bourse de Paris.

Cours du 30 juillet.

Rente 3 p. %..... 76.85  
— 3 p. % amortissable. 84.25  
— 4 1/2 p. %..... 107.75  
— 5 p. %..... 113.25

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 28 juil.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.165 »	3.160 »
Crédit foncier.....	836 25	860 »
Orléans-Actions.....	1.170 »	1.165 »
Orléans-Obligations..	356 50	353 »
Suez.....	760 »	765 »
Italien 5 %.....	74 60	74 70

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de juillet.

*Art militaire.* — *Politique contemporaine.* — Les armées de la Russie et de l'Autriche.  
*Sciences morales.* — *Philosophie.* — Le pessimisme en Allemagne.  
*Economie politique et sociale.* — *Statistique.* — Un péril pour l'indépendance de la France.  
*Industrie maritime.* — *Pêches.* — Moules et huîtres.  
*Miscellanées.* — *Nouvelles.* — Un acteur ambulancier.  
*Souvenirs.* — *Mœurs.* — Une reine à l'école.  
*Romans.* — La belle harengère (3<sup>e</sup> extrait).  
*Beaux-Arts.* — La peinture anglaise à l'Exposition. — Poésie. — Pensées diverses.

Correspondance de la Revue Britannique.

*Correspondance d'Allemagne.* — Les prochaines élections. — De l'éducation des princesses. — Congrès géographique. — Nouvelles dramatiques. — MM. Costa et Kobell, Ille, Jordan, etc. — Un roman de M. Glaser.

*Correspondance d'Amérique.* — Comment la commission d'enquête a été créée malgré la résistance d'une puissante opposition: principaux résultats des travaux de cette commission obtenus jusqu'ici. — Qui payera les frais du voyage? — Nomination de consuls.

*Correspondance d'Orient.* — Alliance anglo-turque. — Impossibilité pour l'Angleterre de se passer de l'alliance ou de la neutralité actuelle. — Chypre, nullité actuelle de sa valeur stratégique. — Sa valeur future. — Une colonie militaire et une armée hindoue dans la Méditerranée. — La France, puissance africaine.

*Correspondance d'Italie.* — Deux larrons et une couronne d'épines. — Influence de la taxe de mouture sur la nourriture du paysan italien et le développement de la pellagre. — Imminence d'une révolution agraire en Italie. — Le livre de Taine. — Ce que c'était qu'Othello.

*Correspondance de Londres.* — La surprise. — Changement dans les batteries radicales. — Sir Garnett Wolseley, le nouveau gouverneur de Chypre. — Mort de M. Grant, le fondateur de Victoria. — Une colonie de gens distingués; des agriculteurs-artistes. — Les conversations d'un homme d'Etat. — M. Thiers et M. Senior. — Les réhabilitations historiques. — Richard III et les enfants d'Edouard. — Romans nouveaux. — Théâtres, etc.

*Chronique et bulletin bibliographique.* — Fêtes et pétards. — La France au Congrès. — Le théâtre de l'a-peu-près. — Livres nouveaux. — Faïences et vitraux. — Chéri-Montigny. — Théâtres. — Cirques et concerts. — Jardin d'acclimation. — Les Gauchos.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 3 (20 juillet).

La fermentation alcoolique Dernières expériences de Claude Bernard. — La question du sommeil, par M. Naville. — Exposition universelle: Le champ d'expériences de Vincennes et l'agriculture des engrais chimiques. Le concours des chiens. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 3 (20 juillet).

Le socialisme en Allemagne, par M. Leveigy. — Le Pérou d'après M. Georges Squier, par Léo Quesnel. — Comment doivent être éclairées les galeries de tableaux et les salles d'exposition, par M. E. Brücke. — Le mouvement littéraire à l'étranger. — Histoire de la conquête et de l'administration romaines dans le nord de l'Afrique. — Une lettre inédite d'Edgard Quinet. — Notes et impressions, par Z\*\*\*. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 408, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements. — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du **BARRY, de Londres, 31 ans de succès**  
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consommation), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice

et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésière. — N° 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydrodisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en mé-

decines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

tissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncière 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**Crédit Foncier de France**

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amor-

**MAGASIN DE NOUVEAUTÉS**

**P. ALIX**

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 1<sup>er</sup> Août prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

**LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR**

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabillet de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Étant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

**PIANOS ET HARMONIUMS**

DES MEILLEURS FACTEURS

**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**

**GODINAUD, FILS**

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

**Eaux minérales de Miers**

GARE DE ROCAMADOUR

**HOTEL CARBOIS**

A Alvernac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvernac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvernac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

**TOPIQUE DULAC**

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

**PHÉNOLINE DULAC**

Es plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

**LIQUEUR VINEUSE**

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

**A VENDRE**

EN BLOC OU EN PARCELLES

**LE DOMAINE DE RÉVEILLON**

situé dans la commune d'Alvernac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtimens en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

**A VENDRE**

**HARMONIUM**

PRESQUE NEUF, Avec colonnes torsées sur le devant, sorti de la Maison RODOLPHE, de Paris,

Prix : 400 francs.

Cet HARMONIUM a des sons magnifiques et très forts.

S'adresser au bureau du Journal. On donnera toutes facilités pour le paiement.

**A VENDRE**

Trois cents VOLUMES environ d'une Bibliothèque ecclésiastique de Pères de l'Eglise et autres.

S'adresser pour les renseignements au bureau du journal.

Admis à l'Exposition universelle de 1878.

**DENTS ET DENTIERS**

perfectionnés, posés sans douleur (garantis).

Guérison assurée des maladies des dents et des gencives.

**AUDOUARD**

Professeur de Prothèse et de Chirurgie dentaires. Ex Chirurgien-Dentiste du Séminaire des missions étrangères, des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain.

à Paris

sera pendant 8 jours seulement, boulevard Sud, maison où était le bureau du télégraphe, à CAHORS.

**RENTES VIAGÈRES**

Payées pour 100 francs par les Compagnies françaises Par la New-York.

à 60 ans..... 9.02 10.72

à 70 ans..... 12.15 15.09

à 80 ans..... 15.16 21.31

**LA NEW-YORK**

Compagnie d'Assurances sur la Vie (fondée en 1845)

FONDS RÉALISÉS : 175 MILLIONS

La New-York est la plus importante Compagnie d'Assurances opérant en France.

UN MILLION de francs déposés à la banque de France comme dépôt permanent et irréductible.

RENTES VIAGÈRES payables aux Succursales de la Compagnie : en France, en Belgique, en Italie, en Autriche, en Suisse ou en Angleterre.

LYON, 3, rue de Lyon. — LILLE, 26, rue Esquermoise.

MARSEILLE, 4, rue Pavé-d'Amour. — BORDEAUX, 18, Cours du Chapeau-Rouge.

DIRECTION POUR L'EUROPE : 19, Avenue de l'Opéra, PARIS.

5 Fr. PAR MOIS depuis 20 fr. jusqu'à 100 FR. d'achat

Au-dessus de CENT francs le paiement est divisé en 20 mois

PAR MOIS Fr. depuis 20 fr. jusqu'à 100 FR. d'achat

**CRÉDIT**

**LITTÉRAIRE & MUSICAL**

MAISON ABEL PILON PARIS - 33, rue de Fleurus, 33 - PARIS

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur Libraire-Éditeur

Dictionnaires VINGT MOIS DE CRÉDIT Encyclopédies

Histoire — Géographie — Littérature — Sciences — Voyages Ouvrages illustrés — Gravures — Publications artistiques — Musique, — etc.

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL DE LA FRANCE, DE L'ALGÉRIE & DES COLONIES 406 Cartes coloriées et Texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. — 2 vol. in-folio, reliés : 425 fr.